



LE SAVIEZ-VOUS ?

DES SUBVENTIONS POUR VOS TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE ?

Venez vous renseigner,

JEUDI 24 NOVEMBRE de 14 h 00 à 16 h 00

Une permanence aura lieu à la **Mairie**

Pour prendre rendez-vous ☎ **0800 002 862**

(Service & appel gratuits)



- > Vous avez du mal à chauffer votre logement l'hiver ?
- > Vos factures d'énergie sont trop élevées ?
- > Vous souhaitez engager des travaux afin de réaliser des économies d'énergie ?

DES AIDES FINANCIÈRES POUR RÉALISER VOS TRAVAUX

sont mises en place par l'État et par la (CALL) Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans le cadre du Programme d'Intérêt Général pour vous aider à financer vos travaux d'économie d'énergie.

Exemple

*de travaux subventionnés :
Changement de chauffage,
isolation de la toiture,
isolation des murs,
installation d'un système de ventilation, remplacement des menuiseries, ...*

D'autres travaux (adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie, etc) peuvent également être subventionnés.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les propriétaires occupants, que vous soyez **actifs, sans emploi ou retraités.**

L'attribution des subventions est soumise aux conditions de ressources (revenu fiscal de référence de l'année 2015) et le logement doit avoir **plus de 15 ans.** Les travaux doivent également permettre d'atteindre un gain énergétique **d'au moins 25%.**

Attention, les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier.

EXEMPLE DE RÉALISATION

pour un ménage aux ressources très modestes :

Remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation + isolation des combles perdus + remplacement de la porte d'entrée et 3 fenêtres.

- **Gain énergétique de 80%**

Coût des travaux : 11 687 € HT soit 12 829 € TTC

Subventions :

- ANAH 50% du HT : 5 843 €
- Habiter Mieux 10% du HT : 1 169 €
- CALL 10% : 1 169 €
- CALL Habiter Mieux : 800 €
- CARSAT : 1 506 €

Total des aides : 10 187 €

Reste à charge : 2 142 €

Soit 83% d'aides financières

Crédit d'impôt à solliciter (30%) - estimation : 642 €

Des aides financières importantes sont mobilisables, selon vos ressources et le type de travaux prévus. Il s'agit de subventions **non remboursables** financées par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), la CALL, les caisses de retraite, ...

Des prêts complémentaires peuvent également être sollicités pour financer le reste à charge : prêt travaux, éco-PTZ, micro-crédit Habitat...

Une avance de la subvention est possible dès le début des travaux

CONTACT

INHARI, opérateur en charge de l'animation du programme sur votre commune, vous accompagne gratuitement dans vos démarches.

Inscrivez-vous dès à présent auprès d'INHARI par téléphone au 0800 002 862 ou dans leurs bureaux 3 rue Alexandre Maniez 62750 LOOS-EN-GOHELLE.